



Commune de LOCON

Conseil Municipal du Lundi 11 juin 2018

Compte-rendu

Présents

Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mélanie BIERNACKI, Sylvie FOULON, Delphine GUENIOT, Francis LEFRANCQ et Jeanne-Marie LENFANT, absents excusés.

Procuration(s)

Mélanie BIERNACKI à Sylvie ROSE, Sylvie FOULON à Bertrand LELEU, Francis LEFRANCQ à Michel DUFOSSÉ et Jeanne-Marie LENFANT à Michèle TACLET

Début de séance à 20h00

1-Désignation secrétaire de séance

Michèle TACLET.

2-Mise en place du nouveau conseiller

Monsieur le Maire souhaite de vive voix la bienvenue à Marc MONVOISIN, conseiller nouvellement installé, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale.

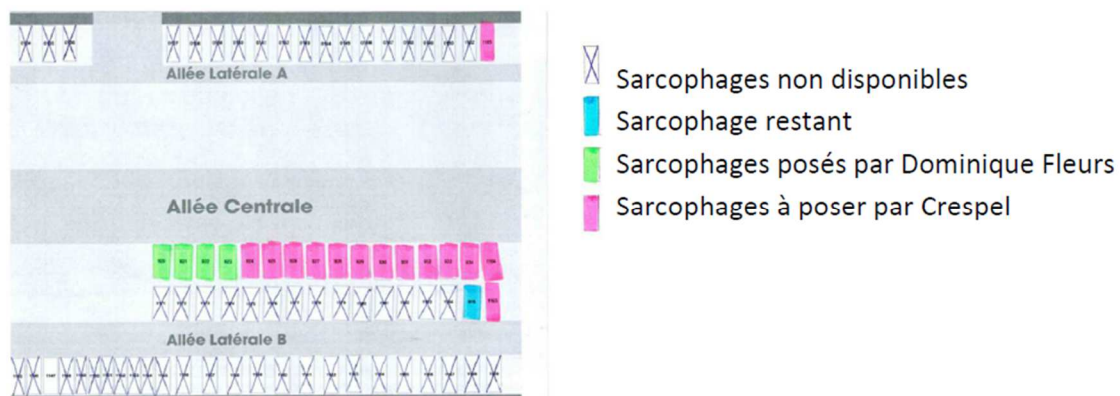
3-Acquisition et fixation du prix de vente de sarcophages (677)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 671-2018 du 9 avril 2018 pour l'acquisition et la fixation du prix de vente de 15 nouveaux sarcophages au cimetière. La société « Dominique Fleurs », qui avait remis le meilleur prix, n'a pas respecté les conditions de livraison et n'a finalement posé que 4 sarcophages. Ceux-ci seront facturés à la vente au prix coûtant, soit 918 € comme convenu.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'en faire poser de nouveau 14 par l'entreprise CREPEL à BETHUNE qui a remis le meilleur prix, et de fixer leur prix de vente au prix coûtant, soit 850 € TTC l'unité.

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

Il précise que ces nouveaux emplacements de sarcophages permettront de compléter 3 allées et pouvoir ainsi achever l'accès PMR comme indiqué ci-dessous :



4-Renouvellement d'une série de livres à l'école élémentaire (678)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la Commune fait l'acquisition d'une série de livres scolaires pour une classe de l'école élémentaire.

En accord avec le Directeur, il conviendra de remplacer le livre de français de la classe de CE1 pour la rentrée 2018/2019 : 30 exemplaires au prix de 13.50 € l'unité hors réduction, soit 405 € (344.25 € avec la réduction de 15 %).

- POUR 17
- CONTRE 0
- Abstentions 0

5-Repas de la ducasse et voyage des aînés (679)

Jean-Paul GUILBERT prend la parole en s'adressant à Marc MONVOISIN pour connaître son ressenti quant aux choix du prestataire du repas de la ducasse, alors qu'il n'était pas présent en 2017.

Marc MONVOISIN explique qu'il est dommageable d'arriver à de telles situations si tendues avec les commerçants, notamment avec Madame VERBRUGGE. Il aurait sans doute fallu communiquer après les erreurs commises par la boucherie-traiteur lors du repas de la ducasse 2017. Il estime qu'il faudrait donner une nouvelle chance de bien faire au boucher loconois pour le repas des aînés 2018.

Jean-Paul GUILBERT pense que ce n'est pas le rôle des commerçants du village de donner des propos sur la municipalité.

Pour Bertrand LELEU, travailler avec les commerçants de LOCON est indispensable pour faire vivre le village. Certes, des imperfections ont été constatées au repas 2017, mais il aurait fallu dialoguer avec les personnes concernées pour rectifier le tir. En outre, le repas 2016 et les vœux 2017 se sont très bien passés. C'est une chance pour LOCON d'avoir un boulanger et un boucher, tous deux renommés. Trois devis ont été demandés par la commission fêtes et cérémonies : boucherie VERBRUGGE, l'Enfant du Pays et un boucher de VERQUIGNEUL. La commission s'est positionnée CONTRE le fait de travailler avec le commerce local. Bertrand LELEU souhaiterait que tous les conseillers se positionnent sur le choix du prestataire.

De plus, Bertrand LELEU s'adresse à Jean-Paul GUILBERT pour dire que son dernier mail dépasse l'entendement : il ne peut pas laisser dire qu'il souhaite la mort du Maire...

Jean-Paul GUILBERT explique que la mort n'est pas forcément la mort physique, mais concerne dans ce cas à la mort électorale.

Pour Marc MONVOISIN, avec un œil extérieur au Conseil Municipal, ces discordes n'ont pas lieu d'être.

Monsieur le Maire affirme que le but de l'opposition est de critiquer tout ce qui existe et tout ce que la majorité met en place. Ses problèmes de santé l'ont incité à déposer sa démission. La manœuvre de l'opposition l'a forcé à retirer sa démission pour assurer le futur.

Jean-Paul GUILBERT ne comprend pas pourquoi Bertrand LELEU et Marc MONVOISIN via le vote par procuration ont voté CONTRE le fait de donner des responsabilités à Sylvie ROSE et Olivier GALLET afin d'alléger Monsieur le Maire. Bertrand LELEU réplique que le vote CONTRE ne concerne pas l'augmentation des missions mais l'augmentation de l'indemnité des adjoints.

Michèle TACLET reprend la parole pour annoncer à l'assemblée que le traiteur « L'Enfant du Pays » a été choisi par la commission pour assurer le repas des aînés de la ducasse 2018, pour un montant de 26 €. Le voyage des aînés se passera à la Cristallerie d'Arques. Les colis de Noël seront préparés par la société EPICUR, comme l'année passée.

Madame VERBRUGGE demande la parole pour dire à Michèle TACLET que si la réception des aînés s'est mal passée en 2017, c'est en partie sa faute : elle n'avait pas à mal traiter ses salariés. D'après elle, tout le nécessaire a été fait pour que cela se passe au mieux. Le planning avait été respecté.

Michel DUFOSSÉ demande à Madame VERBRUGGE qu'elle ne souhaite plus travailler avec la Commune. Madame VERBRUGGE affirme que, dans de telles conditions, c'est le cas.

Xavier DELEBASSÉE précise également que l'an passé, le traiteur VERBRUGGE a commencé à débarrasser les nappes des tables, alors que de nombreuses personnes étaient encore présentes.

Monsieur le Maire explique qu'une personne est nommée au Conseil pour piloter la réception ; il faut donc s'en tenir aux directives de cette personne.

Olivier GALLET trouverait intéressant que le boulanger de LOCON, Monsieur BRASSART, assure le pain et le dessert. Michèle TACLET répond négativement car l'Enfant du Pays gère la totalité de la prestation.

Sylvie ROSE trouve dommage d'en arriver à ces tensions. Cela servira de leçon pour communiquer d'avantage tant au sein du Conseil qu'avec les commerçants.

Monsieur le Maire demande à ce que ce débat soit clos et fait voter la délibération :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les conditions de participation au repas de la ducasse et au voyage des aînés comme les années précédentes, à savoir :

- Le Conseil Municipal invite, pour le repas et/ou le voyage, les personnes de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint, habitant Locon au moment de l'invitation.
- Les personnes inscrites au repas de la ducasse, y compris les élus, qui ne se sont pas décommandées dans les temps, c'est-à-dire pour lesquelles la Commune a payé la part, seront redevables du prix coûtant du repas dans sa globalité (apéritif + repas et boissons).
- Pour les participants loconoïses ayant l'âge requis, le repas est gratuit et le droit d'inscription au voyage est fixé à 20 €.
- Les personnes extérieures à Locon, et/ou n'ayant pas l'âge requis, peuvent participer à prix coûtant au repas et au voyage dans la mesure des places disponibles. Pour le voyage, elles sont tenues de verser un acompte de 50 € dès la réservation.
- La gratuité au voyage s'applique aux élus mais ne s'applique pas à leur conjoint.

- POUR	16
- CONTRE	0
- Abstentions	1

Karine DEMANDE justifie son abstention par le fait que la décision du choix du traiteur a été prise en commission, sans demander l'avis de tout le conseil.

6-Allocations fournitures scolaires aux écoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les écoles maternelle et élémentaire fusionneront à la rentrée de septembre 2018. Afin de clarifier les charges affectées aux écoles, il conviendra de revoir le budget alloué annuellement pour les fournitures scolaires. Il suggère de voter un budget englobant la totalité des dépenses.

Monsieur le Maire propose alors de voter le montant alloué par enfant scolarisé au prochain conseil.

7-Allocation fournitures scolaires aux collégiens (680)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une allocation forfaitaire de 38 € pour les fournitures scolaires aux collégiens âgés de 16 ans maximum au 1^{er} septembre, sous conditions :

- Habiter Locon le jour du versement de l'allocation (certificat de scolarité à l'adresse de Locon),
- Ne pas dépasser le délai fixé pour le dépôt de demande (avant le 31 octobre),
- Avoir fait toute sa scolarité à Locon (sauf en cas d'emménagement en cours de scolarité ou impossibilité de faire sa scolarité à Locon pour raisons médicales notamment).

Il est précisé que, compte-tenu de cette participation, aucune autre demande de subvention des établissements extérieurs, pour voyage ou autre, ne sera accordée.

- POUR	17
- CONTRE	0
- Abstentions	0

8-Travaux de sécurité à l'église

Les travaux de mise en sécurité à l'église (purge extérieure et intérieure et filets de protection à l'intérieur) ont eu lieu en semaine 23, du 4 au 8 juin, par l'entreprise JAMAÏN pour un montant de 47 280 €. La commission travaux se réunira prochainement pour faire le point et l'analyse sur les travaux à venir.

Bertrand LELEU demande si d'autres devis ont été demandés. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de travaux de mise en sécurité, donc d'urgence et que dans ce cas, d'autres devis ne sont pas obligatoires.

9-Subvention à l'ADMR (681)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de son activité, l'association ADMR a déposé en mairie un dossier de demande de subvention municipale au titre de l'année 2018.

Elle sollicite :

- Une aide financière
- La mise à disposition de locaux et/ou terrains communaux

Le dossier étant complet et réceptionné en mairie dans le délai imparti, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association une subvention de **795 €** et la mise à disposition de locaux et/ou terrains communaux pour l'année 2018.

- | | |
|---------------|-----------|
| - POUR | 17 |
| - CONTRE | 0 |
| - Abstentions | 0 |

10-Rapport sur la qualité des services des eaux usées de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport est disponible et consultable en mairie.

11-Avis sur le projet de gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter sur le projet de gestion des eaux pluviales urbaines qui était joint à la convocation.

Aucun avis n'est donné.

12-Aide financière au boulanger

Monsieur BRASSART, boulanger de LOCON, a déposé son dossier de demande d'aide à la location pour les commerces de proximité, conformément à la délibération n° 609/2017 du 30 juin 2017. De tous les justificatifs à apporter, il ne manque que le bilan comptable. Monsieur BRASSART a transmis un courrier en mairie précisant qu'il ne souhaite pas divulguer le bilan comptable car il s'agit d'un document confidentiel. Il propose néanmoins de fournir une attestation de son comptable certifiant le versement de la subvention.

Sous réserve de l'obtention de cette attestation, le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.

En revanche, Monsieur le Maire demande à Monsieur BRASSART si l'accès PMR est respecté. Monsieur BRASSART répond qu'il a fait l'acquisition d'une rampe amovible et la sonnette a été installée. Une société de contrôle vérifiera ces installations.

13-Fête communale

Olivier GALLET, membre du Comité des Fêtes, annonce que l'association souhaite attirer plus de jeunes. Pour ce faire, des structures gonflables seront installées au complexe sportif lors du déjeuner sur l'herbe. Afin d'attirer plus de monde, des flyers seront distribués.

Xavier DELEBASSÉE, Président du Comité des Fêtes, fait appel aux bénévoles pour l'installation et l'animation durant toute la fête communale.

14-Centre de loisirs

Sylvie ROSE, Responsable de la commission Scolaire et Périscolaire, annonce que les inscriptions pour le centre de loisirs qui aura lieu du 9 juillet au 10 août sont en cours.

Le planning des activités est publié sur le site internet de la commune.

15-Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018

Il est adopté à l'unanimité, sans observation.

16-Informations diverses

- Jean-Paul GUILBERT demande à ce que les votes soient nominatifs et transcrits dans le compte-rendu. Personne n'émet d'objection.

- Karine DEMANDE souhaite savoir où en est le dossier du Chemin du Halage ; elle souhaite que la solution provisoire apportée devienne une solution définitive. Monsieur le Maire répond que la commission Travaux a rencontré à 2 reprises la Communauté d'Agglomération en charge du dossier. L'aspect juridique ralentit l'avancement des travaux. Les agents de la Communauté ont commencé le faucardage de la Lawe sur les autres communes.

- Le marquage du parking des écoles devrait débuter ce mardi 12 juin pendant 2 jours

- Le renouvellement du contrat DUPONT pour la restauration scolaire est en cours de signature

- La pause du revêtement de la rue Oscar Bréhon devrait être réalisée jeudi 14 juin

- A ce jour, la Communauté d'Agglomération n'a pas transmis d'information complémentaire quant au début des travaux d'assainissement de la rue du Huit Mai

- L'APEJE remercie la municipalité pour l'aide apportée lors de la fête des plantes

- Le SSIAD remercie la municipalité pour le versement de la subvention

- Bernard LEMAIRE a adressé un courrier de remerciements à Monsieur le Maire pour l'aide que chacun a apporté lors de l'incendie de son hangar du 22 mai 2018

- Aurélie PILLIER, Présidente de l'APEL, rappelle la fête des écoles le samedi 23 juin à partir de 13h30

- Sylvie ROSE rappelle la réception organisée en l'honneur du départ en retraite de Monsieur VANTOUROUX, Directeur de l'école élémentaire, le vendredi 29 juin à 18h30 à la salle des fêtes

- Xavier DELEBASSÉE, Président du Comité des Fêtes, rappelle que le gala de danse aura lieu vendredi 15 juin à 19h à la salle des fêtes

- Le jeudi 21 juin aura lieu l'inauguration du projet « Sportez en connectivité » primé lors du prix Innovation 2017, à 14h30 à la MARPA

- Monsieur BRASSART, boulanger, remercie la municipalité pour avoir voté à l'unanimité l'accord de la subvention, même si son commerce se porte bien. Il remercie également la boucherie VERBRUGGE qui a collaboré à la bonne mise en place. Il exprime enfin au Conseil sa volonté de travailler avec la Municipalité, pour faire avancer ensemble et dans le même sens le village.

21h35 : Fin de séance